

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AS2480

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin et Mme Rousseau

-----

**ARTICLE 36**

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« VII. – L'article L. 5111-4 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« La liste des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur est rendue publique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement du groupe Ecologiste propose de rendre publique la liste des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur.

Depuis plusieurs années, les phénomènes de pénuries de médicaments s'accroissent et placent notre pays en situation de tension sanitaire permanente. Elles concernent aussi bien l'amoxicilline, les pilules abortives ou les traitements de pathologies cardiovasculaires.

Ces pénuries, dont les industriels pharmaceutiques sont les premiers responsables, sont aujourd'hui devenues monnaie courante. Et ce phénomène ne fait que s'amplifier. Le nombre de patients se disant confrontés à une pénurie sur un médicament a ainsi bondi de 29% à 37% en un an. Pourtant, alors qu'il est certain que ce fléau sanitaire s'accroîtra à nouveau cet hiver, menaçant directement la santé de la population, ce budget de la sécurité sociale pour 2024 ne semble guère en saisir la gravité.

Selon l'article L.5111-4 du code de la santé publique, les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur sont des « médicaments ou classes de médicaments pour lesquels une interruption de traitement est susceptible de mettre en jeu le pronostic vital des patients à court ou moyen terme, ou représente une perte de chance importante pour les patients au regard de la gravité ou du potentiel évolutif de la maladie ». En 2020, l'ANSM répertoriait 3200 signalements de risque de rupture ou de ruptures d'approvisionnement pour des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur.

Afin de mettre lumière sur la pénurie de médicaments, les choix de l'industrie pharmaceutique française et les recommandations pour sécuriser notre approvisionnement de médicaments, le Sénat

a publié en juillet dernier le rapport issu d'une commission d'enquête sur la pénurie de médicaments.

Dans l'optique de mieux anticiper et prévenir les risques de pénurie, ce rapport préconise ainsi de rendre publique la liste des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur. Le groupe Ecologiste ne peut que soutenir une telle proposition, qu'il soumet aujourd'hui par voie d'amendement.